



## COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 03 DECEMBRE 2019 PROCES - VERBAL

### MEMBRES PRESENTS

M. Allain CAMEDESCASSE	Commune de Sainte Hélène
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND ( <i>jusqu'au rapport 5</i> )	SIAO de Carbon-Blanc
M. Christian RAYNAL	SIAEPA de Bonnetan
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller métropolitain

### MEMBRES REPRESENTES

M. Gérard CHAUSSET <i>pouvoir donné à M. TURON</i>	Conseiller métropolitain
M. Pierre DURAND ( <i>à c/ rapport 6</i> ) <i>pouvoir donné à M. CLEMENT</i>	SIAO de Carbon-Blanc
M. Bernard GARRIGOU <i>pouvoir donné à M. RENARD</i>	Conseiller départemental
Mme A. SEJOURNET <i>pouvoir donné à M. RAYNAL</i>	Commune de Libourne

### MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Mme Anne BREZILLON	Conseillère métropolitaine
M. Dominique FEDIEU	Conseiller départemental
Mme Anne-Lise JACQUET	Conseillère métropolitaine
M. Kevin SUBRENAT	Conseiller métropolitain
Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Philippe BLAIN	SIE du Blayais
Mme Nathalie BRICHE	Conseil départemental
M. Bernard DAURIAN	SIEA du sud Bazadais
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Gérard GAY	SIAEPA Bassanne-Dropt-Garonne
M. Jean GRIMA	SIAEPA Cubzadai-Fronsadais
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Catherine MARTIN-ROLLAND	SIAO de Carbon Blanc
Mme Clémentine MAUCORT	Bordeaux Métropole
M. Julien MIALHE	SIAEP de La Brède
Mme Danièle MOLIA	Payeur départemental



*Monsieur TURON ouvre la séance à 10 heures.*

*Monsieur CAMEDESCASSE est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.*

*Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (10 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.*

Après un mot d'accueil de M. Turon, un tour de table de présentation des participants est effectué.

### **1. Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2019**

Ne donnant pas lieu à observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Adhésion nouveaux membres**

A la demande de M. Turon, M. de Grissac présente ce rapport.

Par délibération du 12 juin 2019, le Comité syndical a donné un avis favorable à l'entrée de trois nouveaux membres (les syndicats du sud Bazadais, de Castets en Dorthe et de Bassanne-Dropt-Garonne) ; puis le SMEGREG a saisi la Préfecture pour solliciter un arrêté modificatif.

En préalable à la signature entérinant l'entrée de ces nouveaux membres, le Préfet a demandé que les statuts soient modifiés pour y faire apparaître la liste à jour des membres de l'établissement.

M. Renard demande si toutes les communes composant les syndicats ont bien été consultées et rappelle que les motivations de l'adhésion du Département, qui n'a plus de compétence générale, au SMEGREG doivent être exposées dans les statuts.

M. de Grissac évoque l'adoption le 26 novembre 2019 du projet de loi relatif à 'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 37 qui étend la compétence des services d'eau potable, pour ceux qui le souhaitent, à la gestion et à la préservation de la ressource.

S'agissant de l'intégration de la liste des membres dans les statuts, il précise que pour modifier les statuts du SMEGREG, la consultation des membres qui le composent n'est pas obligatoire.

Le Comité Syndical approuve la mise à jour des statuts consistant à intégrer, à l'article 5, la liste nominative des membres du SMEGREG.

M. Eisenbeis informe le Comité syndical de la volonté du syndicat de Caudrot d'adhérer au SMEGREG.

### **3. Budget 2019-Décision modificative n° 1**

A la demande de M. Turon, Mme Bégué présente ce projet de décision modificative d'un montant total de 342 943 €, qui résulte de la notification récente de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne notamment.

M. Raynal demande une précision sur la recette venant de la Région Nouvelle-Aquitaine ; il s'agit du solde de la subvention sur l'opération MACEau.

Le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n° 1.

### **4. Champ captant landes du Médoc-Projet de contrat de substitution**

La parole est donnée à M. de Grissac.

Ont été élaborés d'une part, un schéma de substitution et, d'autre part, un projet de contrat de substitution. M. Eisenbeis rappelle le contenu de ce document via un diaporama.

La signature de ce contrat est prévue pour février 2020, l'élaboration des conventions de vente/achat d'eau devant intervenir avant fin 2021.

M. Renard fait part d'une remarque de ses services relative au désengagement de l'Agence de l'eau si les travaux intervenaient après le 21 décembre 2024.

M. de Grissac précise qu'en effet les aides de l'Agence de l'eau ne sont pas garanties pour des marchés engagés au-delà de l'échéance du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence. S'il se produit, ce dépassement d'échéances se traduira par la perte d'une partie des subventions de l'Agence avec pour conséquence possible une modification substantielle le prix de l'eau de substitution et donc de l'impact sur la facture d'eau pour les abonnés des services qui procéderont aux substitutions.

M. Renard craint que ce soit le Département qui finance davantage, notamment en cas de contestation de la DUP qui remettrait le calendrier prévisionnel en question ; il souhaite faire apparaître qu'il y a un aléa qui ne dépend pas directement des acteurs du projet.

Mme Martin-Rolland demande si l'Agence de l'Eau peut s'engager ; M. Guimon précise qu'elle s'est engagée jusqu'à la fin du programme d'intervention en cours, au-delà ce n'est pas acté.

M. Raynal demande quelle est la situation sur le terrain. Mme Maucort fait état de l'avancement du projet et indique que le dossier de DUP sera déposé au printemps 2021, que les travaux pourraient ainsi débuter en 2022 pour une eau de substitution disponible en 2024 dans le cas où il n'y aurait pas de recours d'un tiers.

M. Turon déplore que de nos jours beaucoup de projets donnent lieu à contestation ; en l'espèce il s'agit d'un projet complexe d'intérêt général qui ne concerne pas seulement la Métropole.

M. Grima demande si l'on ne peut pas plutôt utiliser l'eau des rivières comme par exemple la Dordogne.

M. Turon lui répond que le SMEGREG recherche depuis 20 ans des solutions opérationnelles qu'il soit possible de mettre en œuvre dans des conditions économiques et financières acceptables. Les études menées ont fait émerger, à côté de la mise en œuvre de substitutions locales, deux grands projets structurants, le premier étant le champ captant des landes du Médoc.

M. de Grissac ajoute que le SAGE Nappes profondes impose, comme le fait le SDAGE, que l'alimentation en eau potable se fasse en priorité à partir d'eau souterraine car sa qualité est bien meilleure et les risques sanitaires limités. De plus la qualité des eaux superficielles (Dordogne et Garonne) dépasse plusieurs fois par an les limites de qualité "eau brute" fixées par le code de la santé publique.

Pour toutes ces raisons, auxquelles s'ajoute la question de la disponibilité des eaux souterraines en lien avec le changement climatique, le recours aux eaux superficielles n'est pas privilégié.

A la demande de M. Turon, M. de Grissac évoque la mise en place de l'observatoire du sud Médoc qui vise à permettre à tous les acteurs concernés par le projet de partager les savoirs sur ce territoire, dans un objectif de transparence de la connaissance.

M. Camedescasse se félicite de la tenue de réunions de concertation qui vont permettre d'avancer dans la démarche.

M. Renard rappelle l'opportunité d'associer le Département aux travaux de cet observatoire.

Le Comité Syndical valide le contenu du projet de contrat de substitution qui lui a été présenté, donne pouvoir au Président pour accepter ou non d'éventuelles propositions de modification à venir d'ici à la signature et autorise le Président à signer la version définitive du contrat.

## **5. Point programme actions 2019 et projets 2020**

La parole est donnée à M. de Grissac pour présenter ce rapport via un diaporama.

### Actions menées par notre établissement pour son propre compte :

Est d'abord évoqué le schéma d'approvisionnement en eau potable des vallées Dordogne Isle Dronne, élaboré en interne, et dont la première phase a été achevée en 2019. L'opération en restera là pour le SMEGREG, la suite devant s'intégrer dans l'élaboration du schéma porté par le Département.

Sont ensuite examinées les études en cours :

- faisabilité d'un champ captant au Cénomaniens du sud Gironde pour substitution de ressource.

Au vu de la coupe résumant l'évolution des connaissances sur l'anticlinal de Villagrains, M. Durand demande si c'est si compliqué que ça de savoir d'où vient l'eau.

M. de Grissac répond que dans ce cas d'espèce, on ne peut pas faire l'économie d'une représentation complexe du système (le contenant) avant d'aborder la question de son mode de fonctionnement. M. Miailhe ajoute la complexité des calculs.

M. de Grissac conclut en présentant les suites à venir pour ce projet avec le volet modélisation hydrogéologique.

M. Renard demande s'il y a un comité de pilotage de cette étude incluant notamment les financeurs.

- recherche de ressources mobilisables à l'est du département de la Gironde.

Etude engagée en 2019, il s'agit d'identifier, analyser et caractériser les ressources de substitution pour l'alimentation en eau potable.

M. Renard demande si les conclusions de cette étude seront présentées aux financeurs.

- recherches de ressources pour le SIAEPA de Bonnetan et le SIAEAP de Targon.

Le SMEGREG accompagne techniquement ces collectivités membres.

- contrat de substitution (en interne)

Menée en interne et présentée dans le précédent rapport, cette étude inclut également l'actualisation du schéma du SIGDU (domaine universitaire).

### Actions menées à la demande de tiers :

Sont ensuite présentées les sollicitations externes formalisées, à l'exception de celles de la CLE du SAGE Nappes profondes, et les suites qu'il est proposé de leur donner en 2020.

En matière de recherche, outre la poursuite de l'étude Cénomaniens sud Gironde, plusieurs recherches de ressources pour :

- le SIAE du sud-Bazadais (un forage de remplacement et un de dilution) ;
- le SIAEPA du Bazadais-Fronsadais (forage de substitution Eocène Nord) ;
- le SIAEPA de Bassanne Dropt Garonne (forage de substitution Oligocène) ;
- la commune de Bassens (substitution arrosage) ;
- la commune de Sablons (substitution arrosage) ;
- la commune de Saint-Denis-de-Pile (substitution ateliers municipaux) ;
- la commune de Sainte-Hélène (substitution arrosage).

Pour ces recherches de ressources nouvelles, M. de Grissac détaille les propositions de modalités d'intervention.

M. Renard se réjouit de la formalisation de ces principes et demande si la solution de la récupération des eaux de pluie est purgée préalablement à ces recherches de ressources alternatives.

M. Grima pose la question de savoir qui prendra en charge le forage du syndicat du Cubzadai-Fronsadais ; MM. de Grissac et Renard répondent que ce sera, conformément à sa décision, le syndicat, le SMEGREG l'accompagnant techniquement.

M. de Grissac évoque la question de la récupération de la TVA.

M. Turon mentionne la variété et l'étendue territoriale des études menées.

#### Actions relevant de la mission de secrétariat technique de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde :

A côté des actions récurrentes de formation, information et sensibilisation (Espace Info Economies d'Eau et programme d'actions pédagogiques "L'eau un enjeu majeur") et le tableau de bord du SAGE, sont présentées des actions à rattacher à des dispositions du SAGE.

S'agissant des études en cours :

- travail sur une modification du SAGE pour ce qui concerne la délimitation des unités de gestion (disposition D1) et la révision de certains VMPO (D2) avec intervention du BRGM sur ce second sujet ;
- phase 4 de l'élaboration de l'Atlas des zones à enjeu aval avec le BRGM (D6) ;
- connaissance des usages de l'eau (D22) avec un travail confié au cabinet AKVO sur l'origine et les usages de l'eau dans les centrales à béton ;
- actualisation en interne des besoins en ressources de substitution (D40).

M. Eisenbeis présente en détail ces deux dernières actions à l'aide d'un diaporama.

M. Durand demande s'il existe des interconnexions avec l'Eocène. M. De Grissac indique qu'il s'agit d'une ressource indépendante.

M. Renard observe que l'on est là en grande partie dans le schéma départemental et la question de l'accès à l'eau doit être traitée dans les SCOT. Les travaux menés par l'A'URBA devraient être intégrés à cette démarche et un comité de pilotage mis en place.

M. Gay indique que ces problématiques sont retenues dans l'élaboration des PLUi.

M. Renard rappelle que le SCOT sud Gironde a intégré le volet eau.

M. de Grissac poursuit sur les autres sujets.

- l'identification des ressources de substitution pour l'AEP (D43) déjà présentée dans les actions relevant des missions du SMEGREG ;
- accompagnement de la mise en œuvre projets de substitution (D46 et 47) dont dépend le schéma de substitution et le contrat de substitution ;
- travail d'analyse de l'état du parc de forages (D74) avec le LYRE ;
- élaboration d'une carte de vulnérabilité des nappes du SAGE (D76) confiée au BRGM.

Les propositions d'actions pour 2020 relevant de l'activité pour le compte de la CLE (hors actions récurrentes) sont les suivantes :

- connaissance des usages de l'eau dans l'activité viti-vinicole (D22) :

M. Eisenbeis présente cette étude.

M. Saubusse demande si un prestataire est prévu ;

*(M. Durand quitte la salle en ayant au préalable donné pouvoir à M. Clément.)*

- extension de la grille d'évaluation des performances des réseaux de distribution à partir de l'ILP aux réseaux à fortes densités de branchement (D40) ;
- actualisation du schéma de substitution champ captant des landes du Médoc (D46 et 47).

M. de Grissac présente une diapositive synthétisant l'ensemble des propositions pour 2020.

M. Renard demande à M. Turon que sur l'étude démographie et réseaux de distribution et sur celle des classes d'ILP pour les fortes densités de branchement, les services du Département soient associés et que l'on se rapproche de l'A'URBA et du CAUE.

Le Comité Syndical prend acte de la mise en œuvre des actions dont il a décidé la réalisation, valide la prolongation de six mois de la phase d'étude en cours relative au Cénomaniens du sud Gironde et l'affectation des crédits nécessaires à cette prolongation.

S'agissant des réponses à apporter aux sollicitations adressées au SMEGREG pour la recherche de ressources, valide les critères de hiérarchisation des demandes, les niveaux d'intervention, les modalités pratiques d'intervention, et les modalités de formalisation des relations avec les demandeurs.

## **6. Débat d'orientations budgétaires 2020**

M. Renard exprime le souhait que soit examiné dans quelle mesure les contributions pourraient être modifiées et notamment diminuées.

M. Turon rappelle que les contributions des deux membres fondateurs baissent de manière régulière avec l'entrée de nouveaux membres. Il ajoute que les contributions des membres au budget sont adaptées aux enjeux et au programme.

Pour M. Renard, les disponibilités budgétaires non affectées sont importantes, il semble y avoir des réserves.

Les possibilités d'optimisation seront examinées lors du débat sur le budget sachant que les contributions de chaque membre diminueront du fait de l'entrée de trois nouveaux membres. Les possibilités de les réduire plus encore seront étudiées.

M. Renard souhaite que l'exercice soit fait en toute transparence.

Le Comité Syndical prend acte des orientations qui lui ont été présentées.

## **7. Questions concernant le personnel**

La parole est donnée à Mme Bégué pour la présentation de ce rapport qui comprend trois points.

- **Mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux**

Au vu des règles générales présentées, le Comité Syndical adopte, pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux selon les modalités précisées dans le document annexé à la présente délibération, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre au sein de l'établissement.

- **Mise en place du temps partiel**

Les modalités générales sont présentées.

Le Comité technique du Centre de Gestion a rendu un avis favorable sur ce dossier et sur le précédent.

Le Comité Syndical adopte les modalités de mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 du temps partiel telles qu'exposées dans le document annexé et autorise le Président à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre au sein de l'établissement.

- **Participation à la protection sociale complémentaire des agents**

La démarche est présentée, c'est un avis de principe qui est demandé.

Le Comité Syndical donne un avis de principe favorable à une participation à la protection sociale complémentaire des agents et autorise le Président à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre au sein de l'établissement.

## **8. Questions diverses**

La parole est donnée à Mme Bégue pour la présentation de ce rapport.

- Recours au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Gironde-Convention

Le projet présenté, le Comité Syndical autorise le recours au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde et autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette prestation au sein de l'établissement.

- Régie avances : modification

Il s'agit, à la demande de Mme le Payeur départemental d'intégrer les frais de téléphonie mobile à la liste des dépenses autorisées.

Le Comité Syndical prend acte de la modification de la régie d'avances, à savoir l'ajout dans la liste des dépenses des frais de téléphonie mobile et autorise le remboursement à titre exceptionnel de ces frais à M. de Grissac pour la période d'août à décembre 2019.

- Consignation des loyers et provision sur charges 2019 des locaux occupés par le SMEGREG

MM. Turon et Renard s'étonnent de la non-réclamation des loyers par le propriétaire.

M. de Grissac précise que d'autres occupants de la tour sont dans le même cas.

Le Comité Syndical approuve la proposition de consignation des loyers et charges des locaux occupés par le SMEGREG auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## **9. Avis sur le projet de SAGE Dropt**

M. de Grissac indique que la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde a émis un avis favorable lors de sa réunion du 2 décembre 2019.

Le Comité Syndical émet un avis favorable sur le projet de SAGE Dropt.



L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. Turon remercie les participants et clôt la séance à 12h15.

Fait à Bordeaux, le 9 janvier 2020

Le secrétaire de séance



Allain CAMEDESCASSE